

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

## Compte-rendu de la réunion du lundi 17 mars 2014 à 20h30

Absents : S.Bernard, V.Rougeot (pouvoirs à F.Chardon)  
Secrétaire de séance : H.de Vaumas

### 1) Compte Rendu du Conseil du 20 janvier 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le CR du Conseil du 20 janvier dernier.

### 2) Délibérations

#### a) Ecole.

Demande de subvention pour la réfection du toit du préau et réhabilitation du local d'archives situé au-dessus du local des pompiers.

Devis: Maçonnerie	38 700 €
Couverture	19 400 €
Electricité	1 200 €
Total =	59 300 €HT

L'Etat prend en charge jusqu'à 40%, à concurrence de 20 000 €

La CCC prend en charge jusqu'à 30%, à concurrence de 9 000 €

#### b) Dissolution du Syndicat de la Vallée du Serein, au profit du Syndicat du « Bassin versant du Serein ».

### 3) Comptes administratifs et de gestion année 2013.

Après lecture détaillée des rubriques Fonctionnement et Investissements, les comptes sont approuvés par les 6 Conseillers présents + 1 représenté, en l'absence réglementaire de Mr le Maire pendant le vote. Voir tableau résumé ci-joint.

### 4) Informations diverses.

#### a) Naissances :

Le 12 janvier 2014 : Owen DUBOIS

Le 19 janvier : Calista MORISSOT

b) Mr Dabkowski propose un empiérement à ses frais de 1000 m<sup>2</sup> de la plateforme communale sur laquelle il stocke son bois, et demande en compensation un engagement sous forme d'une convention de 9 ans. Accord du Conseil Municipal.

c) Mr Degryse demande le curage des fossés pas assez creux le long du chemin des prés au prêtre et des buses à demi ensevelies du pont Fleuriot qui compromet le drainage d'une de ses parcelles.

Avant décision, le Conseil demande des renseignements complémentaires sur les obligations de la commune concernant le drainage.

Se pose également la question d'augmenter la taxe foncière pour assurer le coût des travaux d'entretien, mais ce sera le propriétaire qui paiera, et non l'exploitant.

d) Une dizaine de courageux volontaires ont travaillé d'arrache pied samedi 8 mars pour défricher les 100 premiers mètres du chemin des Corbières. Merci pour leur dévouement.

e) Une rencontre franche s'est déroulée le 17 février entre le propriétaire du Styliss et les habitants de la route d'Héry gênés par les nuisances sonores.

La séance est levée à 22 h 40

Le Maire